

# Violences Faites aux Femmes

**Le colloque « Prise en charge des femmes victimes de violences intra familiales » le 23 novembre à Bordeaux, a rassemblé sous l'égide de Gynécologie Sans Frontières, de nombreux professionnels de santé afin d'échanger sur la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales.**

Différents intervenants : soignants, magistrats, avocats, policiers, responsables d'association, ont pris la parole pour exposer les mécanismes et les répercussions de ces violences sur les femmes et aussi sur leurs enfants, les actions et prises en charges mise en place pour leur venir en aide.

Le Docteur Sandrine Brugère, Gynécologue et le Docteur Dany Guérin, Médecin généraliste ont présenté **les résultats d'une enquête diligentée par l'URPS** et adressée par mail à 2 991 médecins libéraux de la Nouvelle Aquitaine (pédiatres, psychiatres, gynécologues et médecins généralistes).

Cette enquête met en évidence la nécessité d'améliorer le repérage et la prise en charge des violences conjugales par les médecins libéraux.

Ce phénomène est sous estimé pour des raisons sociétales : il existe un déni vis-à-vis de ce qui était considéré jusqu'à il y a peu de temps comme faisant partie de la sphère privée. De plus, la méconnaissance des troubles psychotraumatiques qu'induisent les violences et de leurs mécanismes porte lourdement préjudice aux victimes en empêchant de reconnaître leur souffrance. Certains de leurs comportements sont même considérés comme pouvant « expliquer » les exactions des conjoints violents alors qu'ils en sont la conséquence. La patiente elle-même peut être envahie par la culpabilité et penser qu'elle a une responsabilité dans ce qui lui arrive.

Par ailleurs, la femme victime de violences a beaucoup de difficultés à dire sa souffrance. Elle est paralysée par la honte sociale qu'entraîne pour elle le fait d'être aux yeux de son entourage une femme battue.

Il est donc fondamental que le médecin puisse repérer ces violences conjugales.

Il est préconisé de poser systématiquement, au cours d'un interrogatoire médical classique, des questions sur un possible vécu de violences.

Ceci peut libérer la parole de la patiente. Nombreuses en effet sont les femmes qui disent « si l'on m'avait posé la question.. »

Lors du colloque, les docteurs Guérin et Brugère ont commenté **le film « Anna »** réalisé à la demande de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre la violence. Ce court-métrage est un outil pédagogique à destination des soignants (visible sur notre site : [www.urpsml-na.org](http://www.urpsml-na.org)) illustrant les propos précédents.

## Certificat médical

Lorsque la patiente est vue en situation aiguë, il faut savoir faire un certificat médical très détaillé, le dater et si la patiente ne souhaite pas s'en servir, le garder dans son dossier au cabinet médical.

Sur le site du CNOM on trouve un modèle de certificat médical de constatation de coups et blessures.

## Police et gendarmerie

- Un rôle majeur et souvent le premier pas franchi pour dénoncer les violences subies et leur auteur
- Les policiers et gendarmes sont formés à l'accueil et à la prise en charge de victimes de violences mais il est recommandé d'être accompagné d'un proche ou d'un membre d'une association (liste au verso par la DRDFE - non exhaustive)
- **Le certificat médical n'est pas une obligation à ce stade. Le policier ou le gendarme ne doit pas l'exiger pour prendre une déposition.**

Si la victime ne veut pas porter plainte elle peut faire simplement une main courante

Si la police ou la gendarmerie procède à une arrestation en flagrant délit, il y aura garde à vue et possible comparution immédiate. En cas de danger immédiat la question du maintien du secret médical peut se poser.

**Pour en savoir plus : « Violences conjugales et famille », Roland Coutenceau et Muriel Salmona, Édition Dunod, 2016**

## Les chiffres en Nouvelle-Aquitaine - Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE)

- **16 personnes sont mortes en 2016** sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint
- **560 appels de femmes victimes de violence en 2016 au 3919** (6 % des appels) et déjà **1 076 appels sur les 10 premiers mois de l'année 2017**





# Violences Faites aux Femmes

Où s'adresser dans l'urgence ?

**Urgences Médicales : 15 ou 112**

**Brigade de Gendarmerie - Commissariat de Police : 17**

**Pour en parler, s'informer et être accompagné**

**Numéro d'appel national (anonyme et gratuit) : 3919**

## Charente (16)

**Accueil de jour départemental Angoulême**

05 45 38 51 33

**Numéro d'urgence 16**

0 800 16 79 74

## Charente-Maritime (17)

Les accueils de jour départementaux pour les femmes victimes de violences au sein du couple

**La Rochelle** : 05 46 41 05 69

**Rochefort** : Altéa Cabestan- 05 46 99 72 00

**Saintes** : Tremplin 17 - 05 46 74 43 21

**Royan** : Tremplin 17 - 05 46 39 04 00

**Saint-Jean D'Angely** : Tremplin 17 - 05 46 24 07 35

**Jonzac**

Établissement public départemental Les 2 Monts - 05 46 04 59 03

## Corrèze (19)

**SOS violences conjugales**

sosviolencesconjugales@wanadoo.fr

N° écoute 9h12h/14-18h : 05 55 88 20 02

Accueil de jour : inform-elles19@orange.fr

**Tulle** : 05 55 21 92 47 - **Brive** : 05 55 25 61 52

## Creuse (23)

**Intermède 23**

5, rue Madeleine - 23000 Guéret - Tél. 05 55 41 73 46

## Dordogne (24)

**L'Îlot Femmes (accueil de jour)**

1, rue Jacques le Lorrain - 24000 Périgueux

Tél. 05 53 09 09 49 - E-mail : ilotfemmes@safed24.fr

**CIDFF Antenne de Périgueux** : 05 53 35 90 90

**CIDFF Antenne de Bergerac** : 05 53 63 32 30

**France Victimes Dordogne** : 05 53 06 11 73

## Gironde (33)

**Bordeaux**

**CIDFF** - 13, Rue Thiac

Tél. 05 56 44 30 30 - direction.cidff33@orange.fr

**La maison des femmes** - 27, Cours Alsace Lorraine

Tél. 05 56 51 30 95 - E-mail : maison.des.femmes@wanadoo.fr

**Bassin d'Arcachon**

**Solidarité Femmes Bassin** - 2, Avenue du Bas-Vallon à Audenge

Tél. 05 57 17 55 62 - E-mail : sfb33@laposte.net

**Médoc**

**Agir Contre les Violences Faites aux femmes (ACV2F)**

mairie de St Vivien de Médoc

Tél. 06 70 72 30 51 - E-mail : assoacv2f@orange.fr

## Landes (40)

**CIDFF des Landes**

181, rue Renée Darriet - 40000 Mont-de-Marsan

Tél. 05 58 46 41 43 - E-mail : cidfland@wanadoo.fr

## Lot-et-Garonne (47)

**Réseau d'entraide 47 contre les violences conjugales**

Tél. 07 85 38 05 07

E-mail : reseau-entraide-violences@orange.fr

**Maison des femmes**

4, rue Darfeuille - 47300 Villeneuve-sur-Lot

Tél. 05 53 40 03 62

E-mail : maison.femmes@laposte.net

## Pyrénées-Atlantiques (64)

**Béarn : Association Du Côté Des Femmes**

60, rue du 14 juillet - 64000 Pau

Tél. 05 59 06 87 70

E-mail : ducotedesfemmes@wanadoo.fr

**Pays basque : LAEVC - Association Atherbea**

14, rue Jacques Laffitte - 64100 Bayonne

Tél. 05 59 46 40 86

E-mail : laevc@atherbea.fr

## Deux-Sèvres (79)

**IDEFF**

4, rue François Viète - 79000 Niort

Tél. 05 49 17 39 61 - 07 82 72 83 61

E-mail : deff79@orange.fr

**Planning Familial 79**

13, E rue Louis Braille - 79000 Niort

Tél. 05 49 26 95 08

E-mail : mfpf.ad79@wanadoo.fr

## Vienne (86)

**CIDFF**

47, rue des Deux Communes - 86180 Buxerolles

Tél. 05 49 88 04 41

**Accueil de jour de la Croix Rouge**

22, rue Gay Lussac - 86000 Poitiers

Tél. 05 49 88 04 31

## Haute-Vienne (87)

**CIDFF Haute Vienne**

Immeuble de la CAF - rue Marcel Brunet

23000 Guéret - Tél. 05 55 33 86 00

**Mots pour Moux**

Tél. 05 55 79 01 02

**Maison d'accueil d'urgence Limoges**

Tél. 05 55 79 89 03

**France Victimes 87**

Tél. 05 55 32 68 10